

LE REDACTEUR EN CHEF DE L' « ORIENT »
« Bon fils,
« Bon libanais,
« Honnête homme
et le reste... »

Une lettre de M. MICHEL CHIHA

Nous recevons de M. Michel Chiha la lettre que voici :

Monsieur le Directeur du « Jour »

Je vous prie de vouloir bien publier ce qui suit, ne daignant pas, encore que la loi m'en donne évidemment le droit, l'adresser au journal « L'Orient »

Je ne lis pas l' « Orient » depuis quelques années, mais hier me fut signalé le numéro de Vendredi de ce journal qui m'adresse deux longues colonnes (de Georges Naccache à coup sûr) qui sont un tissu de calomnies, d'injures et de menaces.

Le mépris le plus total est ce qu'il serait juste d'opposer à cette prose immonde. Il me paraît nécessaire cependant d'apprendre à vos lecteurs ceci :

Vers 1922 ou 1925 ayant d'excellentes relations avec le feu père de Georges Naccache, cet excellent homme venait me confier la détresse ou le jetait la conduite déplorable de son fils. Il me suppliait, les yeux pleins de larmes, d'user de l'ascendant moral que je pouvais avoir sur lui pour ramener à des sentiments normaux le fils dénaturé qu'il était : il obtenait de surcroît mon aide pour tirer son fils de ses embarras financiers.

A cette époque, je traitais Georges Naccache avec une vive affection. En 1925, attaqué par Georges Naccache dans l' « Orient » au cours d'une campagne électorale ou je ne fus candidat à la députation et ou je ne maintins cette candidature qu'à mon corps défendant, et sous la pression d'innombrables amis (quantité de personnes pourraient en témoigner, notamment Mrs Habib Trad et Alfred Naccache, aujourd'hui conseiller à la cour de Cassation), je reçus la visite de la défunte mère de Georges Naccache, de sa sœur, aujourd'hui Madame Faivre, si je ne me trompe et de Mr. Pierre Caland, beau-frère de Georges Naccache qui venaient me dire leur désapprobation de la conduite inqualifiable de Georges Naccache, et leurs regrets. Je revois encore Madame Naccache mère, en voiles de deuil (son mari venait de mourir) et de cette visite réparatrice je garde jusqu'aujourd'hui un souvenir ému.

Georges Naccache continuait à faire le désespoir de sa famille. Le respect que je dois aux sœurs de Georges Naccache, ne me permet pas de douter qu'elles confirmeraient ce qui précède : je crois que Mr. Pierre Caland en ferait autant.

Pour ma part, j'ai toujours entendu dire et je conserve l'impression très nette que les défunts père et mère de Georges Naccache ont emportée dans la tombe, du fait de leur fils, une grande douleur.

C'est ce même Georges Naccache dont on n'a plus, depuis, pu compter les hauts faits, qui s'avise aujourd'hui de juger les hommes.

Pour l'édification de chacun sur un certain nombre de faits, j'ajouterai clairement ce ci :

J'ai été prié en 1925, de faire partie du Conseil d'Administration de la société des Tramways et Eclairage de Beyrouth.

J'ai été prié en 1933, de faire partie du Conseil d'Administration de la Banque de Syrie et du Grand-Liban.

Je m'honore de faire partie de ces conseils et j'estime que je suis aussi qualifié que n'importe qui pour en faire partie. Comme membre du premier de ces conseils, je reçois annuellement en tout et pour tout environ 9000 (neuf mille) francs français. Comme membre du second environ 18000 (dix-huit mille) francs français (en tout et pour tout). Le voyage à Paris, pour le Conseil de la Banque de Syrie coute environ deux fois plus que les frais de déplacement alloué pour ce voyage.

J'ai des raisons de penser que les Administrateurs de la Compagnie des Eaux par exemple, sont beaucoup mieux rémunéré que cela.

Pour ce qui est du Monopole des Tabacs, sollicité jusque chez moi de faire partie de son Conseil par Mr. Bériat et par le même Pierre Caland, beau-frère de Mr. Georges Naccache, je déclinai cette offre, comme Mr. Pierre Caland en témoignera sans doute, quand on voudra.

Quant à la Société d'Entreprises Immobilières de Beyrouth, qui a hérité d'une convention passée entre Mr. Gaspard Nafylian, architecte et la Commission de Gérance des Biens. Droits et Intérêts du Hedjaz, convention approuvée par le Contrôle des Sociétés Concessionnaires et par le Haut-Commissaire en personne (à l'époque Mr. Tétreau p.i.) cette société partage entre sept Administrateurs huit mille francs en tout et pour tout de sorte que chacun d'eux reçoit 1100 (onze cents) francs français par an et ne reçoit que cela.

Ces explications sont données bénévolement à l'usage de ceux qui se figurent voir le Pactole là où ils ne sont pas et où ils voudraient être.

Quelques lignes encore par souci de clarté.

Au sujet du Stade municipal Mr. Henri Pharaon a fait paraître dans le « Jour » du 11 février 1936 numéro 464 une démonstration tellement pertinente et décisive et vengeresse que ses détracteurs n'ont jamais rien trouvé à y répondre : et eu ce qui me concerne personnellement, je n'éprouve aucune gêne à dire aux curieux qui ne possédant personnellement nulle part dans tout Beyrouth, un seul mètre carré de terrain, je vis assez retiré, exactement comme mes moyens me permettent de vivre. On m'accordera le droit de me payer le luxe de faire part de ces

observations aux lecteurs du « Jour » et au Public. Je n'enorgueillis de n'avoir rien à cacher des actes de toute ma vie.

J'ajouterai sans fausse modestie aucune que s'il m'est arrivé de rendre service à pas mal de gens (dont Georges Naccache, bien entendu), il ne m'est jamais arrivé de solliciter quelqu'un pour quoi ce soit.

Il paraît enfin que mes parents ayant eu une famille nombreuse je me trouve avoir une parenté par alliance assez étendue. J'en suis fort heureux, j'en connais d'autres dans ce cas et je ne pense pas qu'il vienne à l'esprit de quelqu'un de nous en faire reproche aux uns et aux autres.

Le reste ne mérite pas une mention. Nous ne vivons tout de même pas. Dieu merci, dans un pays d'aveugles. Voilà ce que j'avais à dire.

Michel Chiha